



## Organisme LOGOTOP

[logotopformation@gmail.com](mailto:logotopformation@gmail.com)

SIRET : 34895789500066

APE : 8690 E 21 51 01597 51

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

#### 1) INSCRIPTION ET MODALITES DE PAIEMENT

Les inscriptions sont validées lorsque le dossier complet est reçu par l'organisme de formation.

- Professions libérales : bulletin d'inscription et convention de formation pour les professionnels libéraux dûment complétés et signés, règlement de la totalité du montant ou du chèque d'acompte ou de caution dans le cas du DPC. LOGOTOP annulera automatiquement toute inscription dans les 30 jours qui suivent l'inscription en cas de non réception du contrat signé et des règlements. Les professionnels libéraux doivent avoir souscrit un contrat d'assurance afin d'être couverts en dehors des heures de formation et assurés pour leurs trajets entre leur lieu de résidence et le lieu de formation.
- Salariés d'entreprises et d'institution : devis et convention de formation signés et tamponnés par un responsable de la structure concernée.

#### 2) TARIFS

Les prix de nos formations sont indiqués en euros nets de taxes sur chaque document commercial ou publicitaire. Le tarif comprend : la formation, les déjeuners pour les formations présentielles, les supports de cours et leur envoi le cas échéant. Le montant des repas ne sera pas déduit si le stagiaire ne participe pas aux repas. Toute formation commencée est due dans sa totalité, sauf cas de force majeure dûment reconnu conformément à l'article L.6353-7 du Code du Travail.

#### 3) FINANCEMENT PAR UN ORGANISME FINANCEUR

- En cas de financement par le FIF PL : la demande de prise en charge sera réalisée par le stagiaire auprès du FIF PL, au plus tard 24 heures avant le début de la formation. Le stagiaire règlera l'intégralité des frais de formation et à l'issue de celle-ci, il recevra une attestation de présence et de règlement lorsqu'il aura fourni le questionnaire de satisfaction complété et répondu au questionnaire d'acquis de connaissance.
- En cas de financement par le DPC : le stagiaire devra être inscrit sur le site de l'ANDPC. Dans ce cas, le stagiaire devra réaliser le règlement de la différence entre le forfait DPC et le prix de la formation (par chèque ou virement bancaire). En cas d'annulation de la part du stagiaire, les dispositions indiquées à l'article 4 seront appliquées et facturées directement au stagiaire.

ORGANISME DE FORMATION LOGOTOP Catherine AIRIAU – 10 rue du Dr Joseph AUDIC – 56000

VANNES – N° de déclaration d'activité : 53560987656 - Numéro SIRET : 34895789500066

Document mis à jour en novembre 2022

Dans le cas où la prise en charge serait refusée par l'ANDPC, le coût total du stage sera facturé en intégralité au stagiaire.

#### 4) CONDITIONS DE REPORT OU D'ANNULATION

Afin qu'une annulation soit effective, un écrit sera adressé à l'organisme de formation LOGOTOP qui en accusera bonne réception.

Tout cycle de formation commencé est dû dans son intégralité.

En cas de cessation anticipée de l'action de formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est rompu selon les modalités financières suivantes :

- Du fait de l'organisme de formation : LOGOTOP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session et d'en informer alors le Client au plus tard 20 jours ouvrés avant la date de la session. Dans ce cas, LOGOTOP réalisera un remboursement au stagiaire de l'intégralité des sommes versées.
- Du fait du stagiaire, des indemnités seront dues à l'organisme de formation dans les conditions suivantes :
  - annulation plus de 60 jours avant la date : remboursement des frais engagés
  - annulation de la formation entre 60 jours et 7 jours avant la date prévue : 50% de la formation seront facturés
  - annulation de la formation moins de 7 jours avant le début de la formation: 100% de la formation seront facturés.
  - Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, conformément à l'article L.6353-7 du Code du Travail, le présent contrat peut être rompu et les frais seront remboursés dans leur intégralité.

#### 5) HORAIRES DE FORMATION

Le stagiaire est tenu de respecter les horaires fixés dans la convention de formation.

#### 6) CONDITION DE PARTICIPATION

Les participants aux formations organisées par LOGOTOP sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans l'établissement dans lequel se déroule la formation.

#### 7) RESPONSABILITÉ

Le Client est seul responsable de la consultation et du choix de la formation fournie par l'Organisme de Formation.

Organisme LOGOTOP  
Représenté par Catherine Airiau, en sa qualité de gérante

